



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOUTTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchateau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

9 – EAU POTABLE : Marché de gardiennage de l'usine de Vilaine Atlantique

L'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel est classée Point d'Importance Vitale (PIV). Parmi les mesures de protection obligatoires figure la mise en place d'une surveillance humaine permanente sur le site de l'usine (présence d'un gardien) :

- 365 jours par an ;
- jours ouvrables :
 - o pendant les heures ouvrées : surveillance des entrées/sorties (livraisons et travaux) ;
 - o en dehors des heures ouvrées : rondes régulières sur l'enceinte de l'usine ;
- week-ends et jours fériés : rondes régulières sur l'enceinte de l'usine (24h/24).

Le marché de gardiennage actuel, attribué en 2018 par l'EPTB Vilaine à l'entreprise Challancin, arrivera à échéance le 1^{er} août 2021. Il convient de le renouveler. Le montant du marché est de 162 000 € HT/an sur une durée de trois années, soit 486 000 € HT au total.

Nous sommes au-delà du seuil d'appel d'offres. Une procédure formalisée sera donc obligatoire.

L'usine constituant un point d'importance vitale et la procédure s'inscrivant dans la démarche plus générale « Vigipirate », nous proposons de retenir comme mode de dévolution l'appel d'offres restreint, et de limiter à cinq le nombre de candidats admis à présenter une offre. Ceci permettra d'éviter que le dossier de consultation soit librement téléchargeable et de sélectionner des entreprises présentant des garanties et références adaptées à une telle mission.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des 845,5 voix sur 845:

- **De lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offre restreint pour l'organisation du gardiennage de l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel, pour assurer une mission de surveillance permanente dans les conditions visées ci-dessus pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} août 2021 ;**
- **De limiter le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre.**
- **D'autoriser M. Le Président à signer tous documents et pièces afférentes à ce dossier**
-

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY